

AR Prefecture

063-216302588-20240405-DEL202404012-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

DEL2024040512

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

PROCURATION : 2

VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Quatre, le Cinq Avril à Dix Neuf heures et Trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : VERNET Thimothée, COLLANGE Katy

Procuration : VERNET Thimothée à COSTE Roger, COLLANGE Katy à OLIVIER Katia

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1.2311-5,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2024 relative au Compte de gestion du budget du Centre de santé municipal pour l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2024 adoptant le compte administratif du budget du Centre de santé municipal pour l'exercice 2023,

Considérant les résultats cumulés de l'exercice 2023 du budget assainissement, lesquels font apparaître :

CA 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	174 904.71	0.00
Recettes	174 992.71	28 699.52
Résultat 2023	88.00	28 699.52
Report 2022	0.00	0.00
Résultat cumulé 2023	88.00	28 699.52

Considérant par ailleurs l'absence crédits reportés sur l'exercice 2024,

AR Prefecture

DEL2024040512

063-216302588-20240405-DEL202404012-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

- Décide de procéder à l'affectation des résultats 2023 – budget Centre de santé municipal – de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement
Recettes (article 002) : 88.00€
 - Section d'investissement
Recettes (article 001) : 28 699.52€

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

